

Compte rendu du Conseil Municipal du 09/07/2019

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 9 juillet 2019 à 19 h 30 dans la salle de la mairie.

Ordre du Jour :

- Convention d'adhésion à l'automate d'appel mis à disposition par la Communauté d'Alès Agglomération à la Commune de Lézan
- Service de l'eau : Présentation du rapport annuel du délégataire
- Aire de jeux : choix de l'emplacement et du fournisseur
- Foyer – Bibliothèque : remplacement portes choix du fournisseur
- CDG : Contrat d'assurance aux risques statutaires
- Admission en non-valeur
- Information sur le Devenir des trésoreries
- Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes Berbon Evelyne, Bignolles Martine, Eva Bonnaure, Sylvie Carrasco, Durand Philippe, Fraisse Bruno, Levailant Jean-Pierre, Maryline Moreau, Manoël Stéphane, Pailhès Nelly, Roblin Christine, Talagrand Philippe, Trillon Christian, Veyrat Bernard.

Excusés : Astier Jean Louis, Fernandes Annie , Saint Pierre Eric, Annie Linssolas,

Secrétaire : Eva Bonnaure

Compte rendu affiché le 16/07/2019

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Convention d'adhésion à l'automate d'appel mis à disposition par la Communauté d'Alès Agglomération à la Commune de Lézan

M. le Maire rappelle qu'un dispositif efficace d'alerte des populations en cas d'évènement de sécurité civile est indispensable. Elle doit permettre aux administrés d'adopter le bon comportement compte tenu de la situation rencontrée. La communauté Alès Agglomération notamment dans le cadre de sa compétence 'Sécurité publique et risques majeurs' a souhaité mettre en place un système d'alerte à la population pour ses propres besoins et ceux de ses communes membres.

Il est nécessaire de signer une convention définissant les modalités de fonctionnement de la plateforme d'automate d'appel accessible aux différentes communes de la Communauté d'agglomération ainsi que celles de prise en charge de l'abonnement et des coûts des frais téléphoniques engagés par les campagnes d'informations et d'alertes lancées par les communes.

Le conseil après avoir délibéré autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer ladite convention, annexée à la présente délibération.

Service de l'eau – Présentation du rapport annuel du délégataire

Philippe Talagrand fait lecture au Conseil de la synthèse figurant dans le rapport du délégataire transmis par notre gestionnaire de réseau Suez environnement : On peut retenir les éléments suivants :

- 865 clients,
- 100 % de conformité avec les analyses bactériologiques
- 100 % de conformité sur les analyses physico chimiques
- 120 393 m3 d'eau produite dans l'année
- 70.18 % de rendement de réseau de distribution
- 7 réparations de fuites sur branchement
- 4 réparations de fuite sur canalisation
- 16,2 km de réseau de distribution d'eau potable

Compte rendu du Conseil Municipal du 09/07/2019

Le Conseil attentif à cet exposé, prend note que l'intégralité du rapport est consultable en mairie.

Aire de jeux : Choix de l'emplacement et du fournisseur

Christian Trillon indique qu'une consultation a été effectuée auprès de plusieurs fournisseurs pour la fourniture et la pose d'une aire de jeux pour les 3-6 ans.. Il présente les différents devis :

- Techni Pro : 5995.00 € HT
- Win ovatio : 8738.20 € HT

Le conseil après avoir délibéré choisit la proposition la moins disante effectuée par l'entreprise Techni Pro pour un montant de 5995.00 € HT.

Le conseil après avoir délibéré , décide à l'unanimité d'implanter la future aire de jeux sur la place des fêtes en lieu et place du petit jeu de boules.

Menuiseries : Choix du fournisseur

Christian Trillon indique qu'il est nécessaire de changer les portes d'entrée du foyer et de la bibliothèque. Une consultation a été effectuée auprès de plusieurs fournisseurs pour la fourniture et la pose de celles-ci.

Il présente les différents devis :

- AJC Menuiseries : 13 859.32 € HT
- Tout faire matériaux : 12 728.57 € HT
- Menuiseries Blachère : 17 482.90 € HT

Le conseil après avoir délibéré choisit la proposition la moins disante remise par l'entreprise Tout faire matériaux pour un montant de 12 728.57 € HT.

CDG : contrat d'assurances aux risques statutaires : souscription au contrat groupes

Le maire expose que le CDG a communiqué à la collectivité les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe pour la période du 1/01/2020 au 31/12/2023.

Il est donc nécessaire de conclure un nouveau contrat.

Le conseil après avoir délibérée décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition du Courtier Gras Savoye (AXA) pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent
- De donner délégation pour résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

CDG : autorisation signature convention de délégation de gestion de sinistres liés aux risques statutaires

Suite à la souscription du contrat d'assurances aux risques statutaires, il est nécessaire de donner délégation au CDG pour assurer la gestion de ces sinistres.

Le conseil après avoir délibérée décide à l'unanimité :

- De donner délégation au CDG pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel pour lesquels la collectivité a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le centre de Gestion.
- D'accepter qu'en contre partie de la mission définie dans la convention , la collectivité verse une contribution fixée à 0.25 % de la masse salariale CNRACL et IRCANTEC servant d'assiette du calcul.
- D'autoriser M. le Maire à signer la dite convention ainsi que tout document y afférent

Budget communal M14 : admission en non-valeur

Considérant l'impossibilité pour le Trésor Public de recouvrer après poursuites plusieurs titres de recettes, **après avoir délibéré décide à l'unanimité** d'admettre en non-valeur les titres de recettes sur le budget principal pour un montant de : 3074.54 € suivant le détail transmis par notre receveur.

Compte rendu du Conseil Municipal du 09/07/2019

Information sur le devenir des trésoreries

M. le Maire informe le conseil des prévisions de fermeture des trésoreries de proximité.
Le conseil municipal décide à l'unanimité qu'une motion pour le maintien des trésoreries de proximité et notamment celle d'Anduze soit rédigée et adressée à L'association des Maires de France.

Horaires de la Poste

M. le Maire fait part au Conseil de sa rencontre avec les responsables de la Poste. L'amplitude horaire devrait encore baisser passant de 18 heures hebdomadaires à 12 heures. Ces décisions sont prises de manière unilatérale et ne s'appuient sur aucun fondement objectif. Un courrier et une motion seront rédigés pour afficher la désapprobation du Conseil sur les décisions prises par la Direction de la Poste.

Projet au Château

M. le Maire rend compte de la réunion relative à la future installation d'un restaurateur étoilé au Château de Lézan. Les bureaux d'études ont présenté les diagnostics de faisabilité du projet aux époux Ribault. La rencontre s'est très bien déroulée et le projet suit son cours.

Tour de France

Des animations auront lieu à Lézan lors du passage du Tour de France le 23 juillet prochain : sur la place des fêtes avec la retransmission de la course sur écran et au Stade avec le maillot jaune réalisé par 400 brebis.

Fête du 13 juillet 2019

Les conseillers municipaux débattent de l'organisation de la fête prévue le 13 juillet prochain.

Pas de questions diverses

La séance est levée à 20 h 20.